



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 54530

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur l'accès aux nouvelles technologies des personnes souffrant d'un handicap physique. Les nouvelles technologies représentent un moyen extraordinaire pour le travail, la mise en contact à travers le monde de personnes aux capacités intellectuelles intactes mais dont le handicap physique les contraint à rester à demeure ou rend très difficile leur maintien dans une collectivité professionnelle ou sociale. Aussi il lui demande quelles mesures concrètes le Gouvernement entend prendre pour favoriser l'acquisition de matériels informatiques et la formation aux nouvelles technologies de l'information de ces personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54530

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2000, page 6829